



RÉSEAU
LOUP

Situation du loup en Zone de Présence permanente des Hautes Fagnes – 16/09/2021 voir également www.reseauloup.be

Suite à la constitution de la meute des Hautes Fagnes, une série d'attaques sur bétail domestique a démarré cet été. Nous insistons d'abord sur le fait que le loup ne constitue pas un danger pour l'homme. Nous dressons ensuite le bilan des cas qui nous sont parvenus via le Réseau Loup, sachant d'emblée que les animaux domestiques essentiellement touchés sont les moutons et les chèvres. Nous rappelons également ici l'intérêt de contacter Natagriwal sans tarder afin d'obtenir des conseils pour se prémunir de nouvelles attaques, tout en reconnaissant la difficulté de garantir une protection absolue. Il existe des moyens de protection d'urgence mis à disposition des propriétaires qu'ils soient professionnels ou particuliers. Enfin, nous rappelons que chaque animal tué ou blessé par le loup sera indemnisé, que vous soyez exploitant ou non, à condition qu'il soit enregistré officiellement (boucle Arsia pour les moutons).

Combien de loups dans la zone de présence permanente ?

Les loups présents chez nous n'ont pas été réintroduits mais sont revenus naturellement grâce à la protection de l'espèce au niveau européen et à leur grande capacité de déplacement. La génétique nous aide souvent pour déterminer au minimum leur lignée, mais parfois également leur meute d'origine.

Les Hautes-Fagnes sont concernées par une meute de 5 loups : Akéla (arrivé en 2018) et Maxima (2020), tous deux originaires du Land de Basse-Saxe (Nord-Ouest de l'Allemagne), qui ont produit 3 jeunes au printemps 2021.

Les Hautes-Fagnes sont un carrefour utilisé par d'autres loups en quête d'un territoire. Celui-ci est défendu par la meute installée, de sorte que les individus de passage ne s'y établissent pas.

Depuis 2018, 5 autres individus (4 mâles et 1 femelle) ont été détectés dans la ZPP à une seule reprise.

Des risques réels pour les humains ?

Le plus gros risque de comportement agressif de loup vis-à-vis de l'humain provient d'animaux enrégés, virus qui inhibe le comportement craintif des individus malades vis-à-vis de l'homme. Le dernier cas de personne mordue par un loup enrégé en Europe remonte à 2001, dans les Pays Baltes. La Belgique est officiellement indemne de la rage depuis 2001. L'Allemagne depuis 2008. Le premier foyer de rage est à plus de 1000 km de nos frontières et le virus a donc peu de chances de recréer un problème sanitaire en Belgique avant longtemps.

Des individus peuvent également devenir agressifs en raison de la perte de la peur vis-à-vis de l'homme par habitude. Cela peut arriver si des loups sont sciemment ou accidentellement nourris.

Une provocation directe par l'homme peut engendrer une réponse d'agressivité chez le loup, cela survient essentiellement dans le cas d'individus piégés ou dont la progéniture est en danger. Dans les Hautes-Fagnes, les louveteaux ont été découverts par notre collègue Pascal Ghiette, sans doute à proximité de la tanière alors qu'ils n'avaient qu'un mois. Les deux parents ont été aperçus et ont gardé une distance de sécurité de minimum 100m par rapport à lui : ils sont restés attentifs mais n'ont montré aucun signe d'agressivité.

En Europe, les autres cas d'attaques sur humains sont anciens et remontent à l'époque où les proies sauvages étaient extrêmement rares, les surfaces forestières réduites, la rage présente, et les champs de bataille courants, offrant des cadavres humains aux loups opportunistes. Dans quelques cas, les troupeaux étaient parfois gardés dans les forêts peu giboyeuses par des enfants isolés, qui pouvaient alors être la cible de loups affamés. Ces conditions n'existent plus de nos jours. Le cas fatal le plus récent en Europe occidentale remonte à 1974 en Espagne. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'autres interactions agressives du loup envers l'homme, mais en nombre limité (Linnel et al 2002, Reinhardt et al 2020).

En Allemagne et en France, où le nombre de meutes a explosé en 20 et 30 ans, aucune attaque sur l'homme n'a été recensée.

Pour réduire le risque d'agressivité du loup, qui reste un animal sauvage, il ne faut pas essayer de l'approcher ou de le nourrir. En forêt, il faut donc rester sur les chemins et tenir son chien en laisse. Le risque pour l'humain dans notre contexte est proche de zéro. Un loup s'approchant des habitations pour attaquer une proie domestique ne s'intéressera pas à l'homme. On remarque d'ailleurs souvent un abandon des carcasses lorsque le loup est dérangé par une activité humaine proche. Il convient de toute façon de signaler toute interaction inhabituelle au Réseau Loup ou au DNF.

Liste des attaques attribuables au loup dans la ZPP depuis juillet 2021

Date	Localité	Victimes	Conclusion	Détails
16-09-21	Herbiester	9 ovins	en cours	
16-09-21	Herbiester	2 caprins	en cours	
12-09-21	Xhoffraix	2 bovins	en cours	L'analyse génétique est en cours. Le loup n'est pas d'emblée exclu.
09-09-21	Herbiester	1 caprin	en cours	L'attaque était typée loup. L'analyse génétique est en cours.
22-08-21	Jalhay	10 ovins	Loup certain	L'ADN est celui d'un loup de lignée germano-polonaise.
17-08-21	Herbiester	12 ovins	Loup certain	L'ADN est celui d'un loup de lignée germano-polonaise.
12-08-21	Solwaster	5 ovins	Loup certain	L'ADN est celui d'un loup de lignée germano-polonaise.
28-07-21	Sourbrodt	1 ovin	Loup certain	L'ADN est celui d'un loup de lignée germano-polonaise, probablement Akéla.
23-07-21	Eupen	3 ovins	Loup certain	L'ADN est celui d'un loup de lignée germano-polonaise, probablement Maxima.

Pourquoi tant d'attaques aujourd'hui ?

L'hypothèse la plus probable est l'augmentation du nombre de bouches à nourrir. Les louveteaux ont une demande énergétique importante car leur croissance est très rapide : ils devraient atteindre leur taille adulte en hiver à l'âge de 7-8 mois. En attendant, la chasse des adultes se concentre également à proximité de la zone où se trouvent les louveteaux, le territoire n'étant pas exploité de la même manière qu'à d'autres saisons. En forêt, les jeunes chevreuils, cerfs et sangliers, qui étaient les proies de prédilection du loup avant la naissance des louveteaux, sont moins faciles à capturer. Comme peu de pâtures sont actuellement efficacement protégées contre le loup, la balance coût-bénéfice du loup penche actuellement vers la faune domestique. Il convient de modifier cette balance en compliquant la tâche du loup, c-à-d en protégeant efficacement les troupeaux. Le nombre de victimes par attaque est important dans certains cas. Ce phénomène est malheureusement courant quand le loup entre dans un enclos, il est excité par les animaux agités, confinés à proximité du prédateur et les croque. Cela s'appelle du *surplus killing*, en moyenne 4 moutons sont actuellement tués par attaque.

Prévenir plutôt que guérir

Les mesures de protection doivent être mises en œuvre sur les pâtures situées aussi bien en lisière de forêt qu'à proximité des habitations. Quand c'est possible, enfermer les animaux domestiques pendant la nuit est la meilleure solution. Quand ce n'est pas possible, une solution rapide et efficace est l'utilisation de filets électrifiés (flexinets) qui peuvent être mis à disposition gratuitement en s'adressant à Natagriwal via email : prevention.loup@natagriwal.be.

Sur base des expériences des pays voisins, la prédation sur troupeaux devrait diminuer en hiver. Compte tenu du caractère cyclique de ces vagues d'attaques, il est cependant impératif de protéger durablement les troupeaux. Des moyens de prévention durable via l'aide à la construction de clôtures ou de systèmes d'électrification sont prévus. Il convient également de contacter Natagriwal pour convenir de moyens adaptés sur base d'une visite de terrain.

Des dommages indemnisés pour les éleveurs professionnels et amateurs

Un éleveur dont le troupeau a subi une attaque de loup peut introduire une demande d'indemnisation des dommages auprès du Département Nature et Forêts.

Il faut pour cela remplir quelques conditions :

- + Le Réseau Loup a été contacté au maximum dans les 48 heures après la supposée attaque, pour avoir une chance de poser le bon diagnostic (+ qualité des prélèvements génétiques) ;
- + L'éleveur, qu'il soit professionnel ou simple amateur, doit disposer d'un numéro de troupeau (animaux identifiés par une boucle officielle) ;
- + les dégâts causés par le loup doivent être directs (animaux morts et/ou blessés) et imputables à haute probabilité au loup.

Les paiements des indemnités prennent beaucoup de temps, il faut compter minimum 5 à 6 mois pour un paiement.

A terme, il n'est pas exclu que les indemnisations soient conditionnées aux moyens de protection déployés. Dans cette situation nouvelle à laquelle tout le monde doit s'adapter, il n'en est pas encore question.

Le loup est une espèce protégée par la Loi sur la Conservation de la Nature. L'aide à la protection des troupeaux est une mesure phare du Plan Loup pour atténuer les conflits. Les techniques de protection à mettre en œuvre dans le contexte wallon sont constamment en cours d'amélioration. Nous avons donc besoin de votre collaboration constructive pour vous aider dans la prévention des attaques.